



COMMUNIQUÉ



La vérificatrice générale du Québec livre les conclusions du deuxième volet de son audit particulier concernant la gestion contractuelle du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Québec, le 14 juin 2017 – M^{me} Guylaine Leclerc rend publics aujourd'hui les résultats de ses travaux réalisés auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et portant sur le deuxième objectif de l'audit.

L'importance des contrats accordés aux firmes externes, dans le contexte où le ministère demeure vulnérable sur le plan de l'expertise, soulève des préoccupations quant à la capacité du ministère à encadrer adéquatement ces firmes. Cela est d'autant plus essentiel que le ministère leur confie des responsabilités telles que la conception des plans et devis et la surveillance des chantiers.

Pour les contrats de construction et les contrats de services professionnels que nous avons vérifiés, les estimations ne sont pas établies avec toute la rigueur nécessaire. De plus, pour les contrats de construction, lorsque l'estimation est effectuée par une firme externe, le ministère n'a pas démontré qu'il s'assure de la qualité des travaux de cette firme.

Pour la majorité des avenants vérifiés qui entraînent des dépenses supplémentaires, les autorisations requises n'ont pas été obtenues avant le début des travaux.

Le ministère ne s'assure pas que les objectifs liés aux programmes de contrats à exécution sur demande sont atteints, soit une répartition équitable des contrats entre les firmes et une plus grande participation des firmes de petite envergure. En outre, ces programmes créent des situations pour lesquelles le ministère risque de payer ses services plus cher.

Pour les contrats attribués en situations d'urgence, des problèmes à l'égard du contrôle des coûts et des délais importants entre le début des travaux et la signature du contrat ont été observés.

Les analyses effectuées par le ministère pour connaître les marchés ne sont pas suffisamment approfondies pour qu'il puisse adapter ses stratégies d'intervention, et ce, afin de permettre une plus grande concurrence. Pour 11 des 17 contrats vérifiés pour lesquels une seule offre conforme a été reçue, la justification relative au fait de signer tout de même le contrat avec le fournisseur n'était pas suffisante.

Les rapports détaillés des deux volets de l'audit ainsi que les vidéos présentant les résultats des travaux sont disponibles au www.vgq.qc.ca.

– 30 –

Source : Direction des communications
Vérificateur général du Québec
Tél. : 418 691-5902